

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

- 1^o que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au **837, avenue Antonine-Maillet** et portant sur l'objet suivant :
 - Autoriser la marge latérale gauche à 0,0 mètre plutôt qu'à 1,98 mètre, et ce, malgré l'article 7.1 du *Règlement de zonage* (1177) et la grille des usages et des normes de la zone RA-27;
- 2^o que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 1^{er} avril 2019** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- 3^o qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;
- 4^o que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, la marge latérale gauche à 0,0 mètre plutôt qu'à 1,98 mètre sera réputée conforme aux dispositions du *Règlement de zonage* (1177) de l'arrondissement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine au 514 495-6234.

Montréal, le 15 mars 2019

La Secrétaire substitut de l'arrondissement,

Mélanie Dinel

